

**Commission économique pour l'Europe****Comité des politiques de l'environnement****Vingtième session**

Genève, 28-31 octobre 2014

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Enseignements tirés de l'examen à mi-parcours des principaux résultats  
de la Conférence d'Astana «Un environnement pour l'Europe»****Enseignements tirés de l'examen à mi-parcours  
des principaux résultats de la Conférence d'Astana  
«Un environnement pour l'Europe»****Note du secrétariat et du Bureau du Comité des politiques  
de l'environnement***Résumé*

En application d'une décision prise à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011), les principaux résultats de cette conférence ont fait l'objet d'un examen à mi-parcours à la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui s'est tenue à Genève du 22 au 25 octobre 2013.

Le Comité s'est félicité de l'organisation, de la qualité des documents et des résultats de l'examen à mi-parcours. À cet égard, il a demandé au Bureau et au secrétariat de la CEE d'y donner suite et d'évaluer les enseignements à en retenir (ECE/CEP/2013/2, par. 116 g) vii)).

Comme suite à cette demande, le secrétariat de la CEE a établi le présent document en concertation avec le Bureau du Comité en vue de faciliter les échanges de vues sur ce sujet à la vingtième session, notamment dans la perspective de futurs examens à mi-parcours à organiser dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe».



## Généralités

1. Conformément au plan de réforme de 2009 portant sur le processus «Un environnement pour l'Europe»<sup>1</sup> et comme suite à une décision prise par les ministres à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a organisé un examen à mi-parcours en octobre 2013 afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus de la Conférence d'Astana. Les conclusions de cet examen, qui avait pour objet de donner un nouvel élan au processus, doivent, en application du plan de réforme, être prises en considération au cours des préparatifs de la prochaine conférence.
2. L'examen à mi-parcours de 2013 était la première initiative de cette nature organisée dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe». Dans leurs interventions, les délégations ont exprimé leur satisfaction quant au degré d'organisation, à la qualité des documents et aux conclusions de l'examen à mi-parcours des résultats de la Conférence d'Astana. Le Bureau du Comité et le secrétariat ont été chargés d'y donner suite et d'évaluer les enseignements à en retenir (ECE/CEP/2013/2, par. 116 g) vii).
3. Concernant l'évaluation des enseignements tirés de l'organisation de l'examen à mi-parcours des résultats d'Astana, le Bureau est convenu qu'une enquête serait trop contraignante pour les pays. Il a donc demandé au secrétariat de procéder, en concertation avec le Bureau, à une évaluation succincte sur le plan de l'organisation et de la soumettre au Comité à sa vingtième session en vue d'un plus ample examen (voir ECE/CEP/2014/3, par. 11). L'évaluation en question figure dans le présent document.
4. Le Comité voudra peut-être prendre en considération les informations qui y sont présentées pour qu'elles puissent guider l'organisation de futurs examens à mi-parcours.

### **I. Vue d'ensemble de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d'Astana «Un environnement pour l'Europe»**

5. Selon le plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», tous les responsables qui ont un rôle à jouer devraient s'attacher tout particulièrement à appliquer les textes issus des conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe». Les États membres devraient étudier périodiquement comment promouvoir les objectifs et priorités du processus et renforcer la mise en application des textes issus des conférences «Un environnement pour l'Europe», y compris au moyen de politiques nationales et de partenariats adéquats. La participation active et la contribution de tous les pays membres de la CEE intéressés, et en particulier des pays intéressés appartenant à des sous-régions qui ont des besoins spécifiques pour améliorer l'état de leur environnement, sont d'une importance cruciale pour assurer la réussite des activités entreprises dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe». Par conséquent, le premier examen à mi-parcours portait sur les principaux résultats de la Conférence ministérielle d'Astana.
6. Parmi les principaux résultats de la Conférence d'Astana devant donner lieu à des activités de suivi, il convient de mentionner: a) la ratification et l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME) pertinents de la CEE; b) la mise en œuvre

---

<sup>1</sup> Le plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» a été élaboré par le Comité en 2008 et adopté le 29 janvier 2009 (ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I); il a ensuite été approuvé par la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-troisième session (Genève, 30 mars-1<sup>er</sup> avril 2009).

des Actions pour l'eau d'Astana; c) la promotion d'une économie verte dans la région et du programme de partenariat pour une «passerelle verte»; d) la réalisation d'un troisième cycle d'études de la performance environnementale (EPE); e) la mise en place d'un processus continu d'évaluation de l'environnement et d'un système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS); f) la poursuite des travaux de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement (Équipe spéciale du PAE) et le renforcement des activités des centres régionaux pour l'environnement (voir ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1)<sup>2</sup>.

7. L'examen à mi-parcours, qui faisait partie intégrante de la dix-neuvième session du Comité (Genève, 22-25 octobre 2013), s'est déroulé les premier et deuxième jours de la session. Au total, une journée et demie y a été consacrée. Plus d'une centaine de représentants y ont participé, dont les représentants de 41 gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, de la Banque européenne d'investissement et des centres régionaux pour l'environnement. Les séances étaient présidées par le Président du Comité.

8. L'examen à mi-parcours a été organisé sous forme de séances plénières thématiques (consacrées aux EPE, au SEIS et aux travaux de l'Équipe spéciale du PAE et des centres régionaux pour l'environnement) et de réunions-débats multipartites (sur les AME, les Actions pour l'eau d'Astana et le passage à l'économie verte). Les réunions-débats ont en général fait l'objet d'exposés de cinq<sup>3</sup> intervenants par réunion (représentant des gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales). Chaque réunion-débat a été ouverte par les exposés liminaires des intervenants, après quoi une discussion dirigée a été engagée avec l'auditoire.

9. De brefs documents (rapports de l'examen à mi-parcours) sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principaux résultats de la Conférence ministérielle d'Astana avaient été rédigés par les partenaires concernés du processus «Un environnement pour l'Europe», suivant un modèle approuvé par le Comité pour de tels rapports.

10. L'examen à mi-parcours comportait une séance consacrée aux principales conclusions de l'examen, au cours de laquelle les participants ont échangé des vues sur les résultats de consultations (sous la forme d'une enquête) menées avec les États membres de la CEE pour collecter des informations sur la façon dont ils s'attachaient à promouvoir les objectifs et priorités du processus «Un environnement pour l'Europe» et à renforcer la mise en œuvre des textes issus de la Conférence d'Astana, y compris par des politiques nationales et des partenariats adéquats.

11. Trois réunions parallèles ont été organisées en marge de la session du Comité, à l'heure du déjeuner, sur les thèmes suivants: «Le système d'échange d'informations sur l'environnement dans la pratique et la voie à suivre dans la région paneuropéenne» (par l'Agence européenne pour l'environnement); «Séance d'information sur la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)» et «Contribution du PNUE au programme de développement pour l'après-2015 et état de l'application du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables» (toutes deux par le PNUE).

<sup>2</sup> La Déclaration ministérielle d'Astana et d'autres documents issus de la Conférence peuvent être consultés sur le site Web de la CEE (<http://www.unece.org/env/efe/astana/welcome.html>).

<sup>3</sup> La réunion-débat sur les AME comptait sept intervenants, étant donné que huit AME de la CEE étaient en vigueur au moment de l'examen à mi-parcours (la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale étaient représentés par le Vice-Président de la Convention d'Espoo).

## II. Conclusions de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d'Astana «Un environnement pour l'Europe»

12. Les résultats de l'examen à mi-parcours sont présentés dans le rapport du Comité sur les travaux de sa dix-neuvième session (voir ECE/CEP/2013/2). On en trouvera ci-après un bref résumé.

13. Les accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la CEE ont été considérés comme d'importants instruments, qui affichaient des progrès tant dans le nombre de Parties que dans la mise en œuvre au niveau national. Le Comité a salué les travaux réalisés au titre de ces accords, tout en soulignant que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour que leur application bénéficie d'un appui politique adéquat. En particulier, il fallait renforcer les secrétariats des AME et allouer à cette fin des ressources additionnelles provenant du budget ordinaire de l'ONU. Le Comité a demandé que lui soit présenté à sa prochaine session un rapport sur l'état d'avancement du processus d'ouverture des AME et d'autres instruments de la CEE à l'adhésion d'États extérieurs à la région.

14. Les Actions pour l'eau d'Astana, cadre d'action visant à promouvoir la gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau, avaient dans l'ensemble bien progressé. Les parties prenantes concernées ont été encouragées à poursuivre les actions en cours et invitées à présenter un rapport d'activité au Comité à sa session de 2015 ou de 2016. Le secrétariat a été chargé de faire connaître les engagements pris et les résultats obtenus dans le cadre des Actions pour l'eau d'Astana dans une brochure ou sur le site Web de la CEE.

15. S'agissant des efforts entrepris pour créer une économie verte, le tableau général présenté conjointement par les secrétariats de la CEE et du PNUE a montré que de nombreuses organisations avaient pris toute une série d'initiatives pour que les systèmes économiques de la région soient plus respectueux de l'environnement. Le Kazakhstan et ses partenaires œuvraient au développement du programme de partenariat pour une «passerelle verte», et notamment à l'élaboration des procédures correspondantes et de son dispositif institutionnel. Il a été demandé d'établir pour la vingtième session du Comité en 2014 un rapport mis à jour sur les progrès accomplis et les perspectives d'avenir pour le passage à une économie plus respectueuse de l'environnement dans la région paneuropéenne, y compris les priorités à fixer afin d'y instaurer une économie verte et les modalités et options envisageables.

16. Le troisième cycle d'études de la performance environnementale se déroulait de façon satisfaisante. Le Comité a approuvé la structure détaillée proposée par le secrétariat de la CEE pour le troisième cycle d'EPE, en convenant de la réévaluer à la lumière de l'expérience acquise à l'avenir. L'économie verte serait intégrée dans ce troisième cycle non seulement dans divers chapitres, selon les cas, mais également dans un chapitre spécial (par exemple sur les instruments économiques, les dépenses environnementales et les investissements réalisés pour faire en sorte que l'économie soit plus respectueuse de l'environnement). La République de Moldova a été le premier pays à faire l'objet d'une troisième étude en 2013, suivi du Monténégro et de la Serbie en 2014.

17. La mise en place d'un processus systématique d'évaluation et d'établissement de rapports sur l'environnement tout comme le développement du système d'échange d'informations sur l'environnement progressaient lentement. Les pays et les autres acteurs concernés ont été invités à prendre part plus activement à la mise en place du SEIS aux niveaux tant national que régional. À l'appui de ce processus, un mécanisme de coordination a été instauré sous la forme d'un Groupe des amis du SEIS pour développer le système. Le Comité a invité les AME à étudier la question de savoir si leurs mécanismes d'établissement de rapports concordaient avec les principes du SEIS et à les remanier au

besoin. Il a en outre demandé que le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement apportent leur appui au Groupe des amis du SEIS dans l'accomplissement de son mandat.

18. Les travaux de l'Équipe spéciale du PAE sur la promotion de meilleures politiques et de meilleurs outils de gestion des ressources en eau et de croissance verte avaient bien progressé. Les centres régionaux pour l'environnement avaient avancé dans leurs travaux visant à promouvoir l'économie verte et une gouvernance soucieuse de l'impératif de durabilité, travaux qui pouvaient être encore étoffés dans le cadre des activités des centres.

19. De nombreux gouvernements ont activement participé à l'enquête sur la promotion du processus «Un environnement pour l'Europe» et des textes issus des conférences ministérielles s'y rapportant. Sur les 44 pays qui ont participé à la Conférence d'Astana, 29 avaient répondu au questionnaire, soit 66 %. Au vu des réponses, la poursuite du processus «Un environnement pour l'Europe» recueillait un large soutien et on y voyait une plate-forme des plus utiles pour améliorer la gouvernance environnementale dans la région et promouvoir la prise en compte de l'environnement dans d'autres secteurs.

### **III. Enseignements tirés de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d'Astana «Un environnement pour l'Europe»**

20. L'organisation de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence d'Astana a permis d'en tirer des enseignements, qu'il conviendrait de prendre en considération en préparant de futurs examens à mi-parcours.

21. Concernant les aspects administratifs, des leçons ont été tirées du déroulement des préparatifs. L'examen à mi-parcours a eu lieu deux ans après la Conférence d'Astana, ce qui a laissé suffisamment de temps pour progresser dans la mise en œuvre des résultats de la conférence de façon à pouvoir les évaluer à cette occasion. Globalement, le calendrier des préparatifs s'est avéré approprié. Les débats et la décision du Comité, à sa session d'avril 2012, sur la portée, la forme et les modalités de l'examen à mi-parcours ont été d'une importance primordiale pour guider la préparation de cet examen. En outre, le Bureau du Comité s'y est largement associé pendant l'intersession. C'est une leçon positive à retenir et un tel mode de préparation pourrait être reproduit lors de futurs examens à mi-parcours dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe».

22. S'agissant du moment choisi pour l'examen, le fait qu'il a été organisé au cours d'une session annuelle ordinaire du Comité a eu des effets positifs, en permettant par exemple à bon nombre de représentants d'y participer et en faisant réaliser des économies tant au secrétariat qu'aux délégations, vu qu'il n'a pas été nécessaire de préparer une réunion supplémentaire ni de se rendre une fois de plus à Genève.

23. Cela étant, la conjonction de l'examen à mi-parcours et d'une session ordinaire du Comité – surtout à la fin d'un exercice biennal de l'ONU (à savoir 2010-2011, 2012-2013, 2014-2015), lorsqu'il faut traiter un certain nombre de documents ayant trait aux programmes – a imposé un surcroît de travail au secrétariat à une période déjà chargée. Pour les examens ultérieurs, le Comité pourrait se poser la question de savoir s'il est préférable de continuer à les organiser à l'occasion de ses sessions ordinaires ou de prévoir une session extraordinaire.

24. Pour ce qui est de la durée de l'examen à mi-parcours, à savoir une journée et demie au cours de la session de quatre jours du Comité (en sus de la réunion de son Bureau et de la réunion informelle commune des présidents des AME et du Comité la veille de la session

du Comité), elle a contribué à alourdir la tâche des délégations et la quantité d'informations à assimiler et a excessivement sollicité les ressources dont disposait le secrétariat.

25. Concernant le niveau des débats, les échanges de vues qui ont eu lieu au cours des réunions-débats et des séances plénières ont été d'une qualité satisfaisante, mais il serait souhaitable d'éviter à l'avenir les contraintes de temps susmentionnées. Si les représentants ont loué la qualité des documents, certains en ont trouvé le nombre, tout comme le volume des informations communiquées, quelque peu écrasants.

26. En outre, quelques-uns des débats, tant dans le cadre de l'examen à mi-parcours que sur des questions régulièrement inscrites à l'ordre du jour de la session du Comité, ont dû être «comprimés» dans le laps de temps disponible. Il faudrait, pour les futurs examens à mi-parcours, réfléchir aux moyens de trouver un juste milieu entre la qualité et le niveau de détail requis sur le fond et le nombre de toutes les réunions connexes à prévoir, ainsi que leur durée.

27. S'agissant du volume de travail du secrétariat en matière de documentation, 22 documents officiels ont été établis en prévision de la dix-neuvième session du Comité, dont 11 pour l'examen à mi-parcours. En outre, il a fallu préparer au total 12 documents d'information d'avant-session, dont un (de 235 pages) était lié à l'examen. Le grand nombre de documents a imposé un fardeau imprévu au secrétariat, notamment le personnel permanent assurant le service du Comité, mais aussi aux autres fonctionnaires qui ont apporté des contributions aux divers documents, tout comme à l'éditeur de la Division de l'environnement. Il faudra étudier le nombre total de documents et leur longueur en planifiant les futurs examens à mi-parcours. À cet égard, il conviendrait de se demander comment trouver un juste équilibre entre les ressources disponibles au secrétariat et le montant estimatif des frais de voyage des participants, en vue d'étayer toute décision sur la tenue de réunions expressément consacrées à l'examen à mi-parcours.

28. S'agissant de la charge de travail pesant sur les délégations, la session intensive de quatre jours, y compris les réunions parallèles (le total a été de cinq jours pour les membres du Bureau du Comité), de même que le grand nombre de documents qu'il a fallu examiner en vue des décisions à prendre ultérieurement, ont exigé beaucoup d'efforts de leur part. Si de nombreux participants se sont félicités de la teneur et de l'organisation de la réunion, quelques-uns ont fait état du volume considérable d'informations et du caractère intensif des séances. En outre, des participants ont été incommodés par les travaux de rénovation en cours au Palais des Nations durant cette période à proximité de la salle de réunion.

29. Pour remédier à certains des problèmes susmentionnés, une des possibilités serait d'envisager d'organiser les examens à mi-parcours lors d'une session extraordinaire du Comité qui se tiendrait à six mois d'intervalle de sa session annuelle ordinaire et à des intervalles d'environ deux ans et demi entre les conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe». L'autre solution – si les examens doivent avoir lieu pendant la session ordinaire du Comité – serait de prévoir des ressources additionnelles provenant des fonds extrabudgétaires pour recruter un administrateur sur un contrat de six mois en vue d'épauler le personnel permanent du secrétariat.

30. Les aspects liés à l'organisation comprennent les enseignements tirés de l'élaboration de l'ordre du jour et des modalités de l'examen à mi-parcours. Celui-ci a convenablement pris en compte les principaux résultats de la Conférence d'Astana. En outre, le fait d'y inclure les résultats de l'enquête sur le processus «Un environnement pour l'Europe» a contribué à en élargir la perspective quant à l'avenir du processus. La répartition des discussions entre réunions-débats et séances plénières s'est avérée équilibrée, encore que certains sujets aient été traités de manière relativement accélérée en raison des limites de temps.

31. L'organisation de rencontres parallèles en marge de la session du Comité, et notamment de réunions intéressant les thèmes de l'examen à mi-parcours, a apporté une contribution très appréciable aux séances officielles.

32. Les aspects de fond concernent essentiellement les enseignements tirés de l'établissement des rapports à mi-parcours et de la réalisation de l'enquête sur le processus «Un environnement pour l'Europe», qui comportait des questions sur l'application du plan de réforme de ce processus par les pays, ainsi que sur la teneur et les modalités d'organisation de la huitième Conférence ministérielle.

33. L'établissement de rapports à mi-parcours permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de chacun des résultats de la Conférence a été très utile pour étayer les débats à l'occasion de l'examen. Cependant, le nombre total et la longueur des rapports de l'examen à mi-parcours et d'autres documents connexes ont – comme on l'a vu – dépassé les capacités tant du secrétariat que d'autres partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» ainsi que des représentants.

34. Les réponses à l'enquête ont fourni une profusion de renseignements qui ont été utiles et restent une importante source de références. Une seconde enquête analogue pourrait être envisagée pour le prochain examen à mi-parcours d'ici à cinq ans.

---